

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-3055

présenté par
Mme Pinel

à l'amendement n° 2938 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 58

Au I, supprimer chaque occurrence des mots suivants : " ou parties de communes "

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer de cet amendement l'application aux logements situés dans des "parties de communes".

En effet, ce ciblage risque de faire perdre au dispositif Pinel sa lisibilité qui fait pourtant sa force, au détriment des investissements tant des promoteurs immobiliers que des particuliers.

Par ailleurs, il ne permettra pas d'assurer une mixité sociale et rendra son pilotage plus complexe pour les acteurs.